



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JUILLET 2026

Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 16 juillet 2026
Date de publication : 27 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRÉTIEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Émilie Y-HRAH-KRONG, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Absents : Frédéric BOURGET, Alain BORDAGE, Dominique ANNONIER, Maité CÔME, Tony CHEYROUSE.

Excusés : Sylvie VIVIER, Vincent TANNEAU, Alain BORDAGE, Éric PREVOST.

Pouvoirs : Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Marie-Laure BOISSEL, Kevin GAILLARD donne pouvoir à Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Christophe RENAUD, Guillaume MARCETEAU donne pouvoir à Émilie Y-HRAH-KRONG, Roger LARGEAUD donne pouvoir à Céline RIVOLET, Corinne GUYON donne pouvoir à Marie-Hélène ROSSI-DAUDE.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Pascale FOUET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260722-DE-2026-07-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2026



DE-2026-07-22 FONDS DE CONCOURS « SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX » – CONCLUSION DE QUATRE CONVENTIONS AVEC LA COMMUNE DE LA CRÈCHE

Rapporteur : Didier JOLLET

Dans le cadre de sa politique de soutien aux communes membres, la Communauté de communes Haut Val de Sèvre a souhaité mettre en place, pour la période 2023 – 2026, un fonds de concours destiné à venir en appui aux investissements portés par les communes membres. Ce dispositif permet d'apporter une aide financière pour des projets ne relevant pas des compétences spécifiques de la communauté de communes.

Le fonds de concours vise à apporter un appui financier aux communes membres pour réaliser leurs investissements, c'est-à-dire la réalisation d'un équipement au sens de la notion comptable d'immobilisation corporelle. Il peut donc s'agir :

- de la réalisation d'infrastructures (voirie, réseaux...),
- de la réalisation de superstructures (construction d'un bâtiment)
- des acquisitions immobilières nécessaires à la réalisation d'infrastructures ou superstructures,
- d'acquisition d'un bien mobilier (véhicule...)

Sur la période 2023 – 2026, ce sont 1 400 000 € que la Communauté de communes destina ainsi à ses communes membres.

Par délibération n°DE-290626-22 du 29 juin 2026, la Commune de LA CRÈCHE sollicite le fonds de concours de la communauté de communes Haut Val de Sèvre pour la réalisation des projets ci-dessous :

- réhabilitation du temple de Brelox, pour un montant de 60 000 €HT
- remplacement de la pompe à chaleur de l'Hélianthe, pour un montant de 77 000 €HT
- acquisition d'un nouveau tracteur, pour un montant de 55 000 €HT
- acquisition et pose de climatiseurs pour la crèche Ribambelle, pour un montant de 8 000 €HT

Dans cette perspective, la commune sollicite la Communauté de communes au titre du fonds de concours « soutien au programme d'investissement public des communes », conformément aux conventions jointes à la présente et au plan de financement ci-dessous :

REHABILITATION DU TEMPLE DE BRELOUX

DÉPENSES

Nature de la dépense	Montant en €HT
Acquisitions foncières	
Etudes	
Maîtrise d'œuvre	
Travaux	60 000
Equipement / mobilier	
Total Hors Taxes	60 000

RECETTES

Nature de la recette	Montant en €	%
DETR / DSIL		
Conseil départemental		
Région		
SIEDS		
CC HVS – Fonds de concours	30 000	50
Reste à charge de la commune	30 000	50

REPLACEMENT POMPE A CHALEUR DE L'HELIANTHE

DÉPENSES

Nature de la dépense	Montant en €HT
Acquisitions foncières	
Etudes	
Maîtrise d'œuvre	
Travaux	77 000
Equipement / mobilier	
Total Hors Taxes	77 000

RECETTES

Nature de la recette	Montant en €	%
DETR / DSIL		
Conseil départemental		
Région		
SIEDS		
CC HVS – Fonds de concours	38 500	50
Reste à charge de la commune	38 500	50

ACQUISITION D'UN NOUVEAU TRACTEUR

DÉPENSES

Nature de la dépense	Montant en €HT
Acquisitions foncières	
Etudes	
Maîtrise d'œuvre	
Travaux	
Equipement / mobilier	55 000
Total Hors Taxes	55 000

RECETTES

Nature de la recette	Montant en €	%
DETR / DSIL		
Conseil départemental		
Région		
SIEDS		
CC HVS – Fonds de concours	27 500	50
Reste à charge de la commune	27 500	50

ACQUISITION ET POSE DE CLIMATISEURS A LA RIBAMBELLE

DÉPENSES

Nature de la dépense	Montant en €HT
Acquisitions foncières	
Etudes	
Maîtrise d'œuvre	
Travaux	
Equipement / mobilier	8 000
Total Hors Taxes	8 000

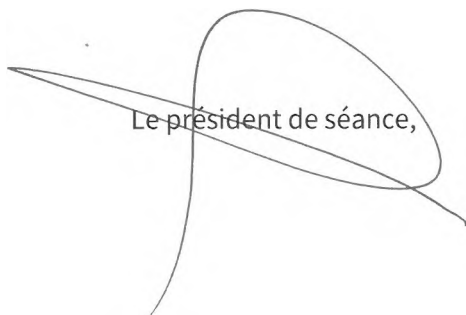
RECETTES

Nature de la recette	Montant en €	%
DETR / DSIL		
Conseil départemental		
Région		
SIEDS		
CC HVS – Fonds de concours	4 000	50
Reste à charge de la commune	4 000	50

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER la convention de fonds de concours annexée à la présente,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ces affaires

Le président de séance,




Le/la secrétaire de séance,

